



# PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction départementale des territoires

Le Directeur  
Réf :

Lyon, le 16 juin 2021

Madame la Maire,

Conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis le projet de modification de droit commun n° 3 du plan local d'urbanisme de la commune de Les Sauvages, prescrite par arrêté municipal du 2 mars 2021.

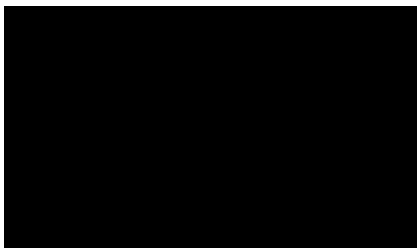
Ce projet doit permettre de faire évoluer le plan local d'urbanisme approuvé le 14 novembre 2007 dont la dernière évolution, la modification simplifiée n°2, a quant à elle été approuvée le 14 mai 2013.

Cette modification de droit commun porte sur les objets suivants :

- la modification de l'orientation d'aménagement et de programmation de la zone AUa au Sud du bourg,
- la mise à jour des emplacements réservés et donc, du zonage et de la liste des emplacements réservés,
- la modification du règlement de la zone AUa et des autres zones sur la disposition relative aux toitures.

Concernant la modification de l'orientation d'aménagement et de programmation de la zone AUa au Sud du bourg et plus particulièrement les dispositions relatives à la desserte de la zone, vous devez obtenir l'accord du conseil départemental, car la sortie à l'issue de la seconde phase se fera sur la route départementale 121.

Madame Annick Lafay  
Maire de Les Sauvages  
180 rue de la mairie  
69170 Les Sauvages



Concernant la mise à jour des emplacements réservés et notamment la suppression de l'emplacement réservé n° 4 et la modification de l'emplacement réservé n° 5 prévu pour la création d'un parking public d'une vingtaine de places, ce projet ne sera pas soumis à la procédure de cas par cas dans le cadre de l'évaluation environnementale, le seuil étant fixé à 50 places. Il convient néanmoins de limiter autant que possible l'imperméabilisation des sols en recourant à l'aménagement des surfaces perméables

Je vous rappelle que cet avis doit être joint au dossier d'enquête publique et que cette modification de droit commun ne deviendra exécutoire qu'une fois publiée sur le géoportail de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des territoires,  
Le Chef de service territorial nord,

kheroufi

Signature numérique de  
kheroufi  
Date : 2021.06.16 10:01:36  
+02'00'

Smail KHEROUFI

Copie :

- Service planification, aménagements, risques